



n°7

Bulletin
municipal



BATS



Année 2021

Que s'est-il passé en 2020 ?

Le mot du maire

2

Batsoises, batsois ;

L'année 2020 aura marqué le monde entier par cette pandémie (COVID 19) qui va encore nous embêter un petit moment. En respectant les consignes, on devrait y arriver.

Mais, pour nous, batsois, l'année 2020 aura une teneur particulière avec la disparition brutale de notre maire, Jean-Jacques DUTOYA.



L'équipe municipale, dont je suis à la tête, s'efforcera de mener à bien le quotidien des batsois. Emilie, notre nouvelle secrétaire, nous y aidera.

Après une année blanche, j'espère que les associations revivront avec toujours plus de « gnac »

Allez, soyons optimistes pour 2021.

Jean-Marc DUPOUY

Le conseil municipal

Vos conseillers municipaux

Maire : DUPOUY Jean-Marc, retraité

1er adjoint : MARTINET Paula, agent technique et aide à domicile

En charge de la préparation du budget, de la gestion des affaires courantes, de la gestion de l'agent communal, des espaces verts et du suivi des bâtiments communaux (école, église, hall).

2ème adjointe : MARTIN Gaëlle, gestionnaire de clientèle professionnel (agence bancaire)

Déléguée aux finances, en charge de la préparation du budget, du suivi des bâtiments communaux (local chasse, hall), du contrôle des locaux et de la gestion des baux communaux.

3ème adjoint : DEDEBAN François, psychologue de l'Education Nationale

En charge de la préparation du budget, de la gestion des mesures relatives à la voirie (signalisation, entretien et défaut des ouvrages publics situés sur la commune) et du suivi des marchés publics.

Conseillers municipaux :

DABESCAT Marc, charpentier

DUMARTIN Laurent, responsable d'exploitation d'une unité de méthanisation

DUYTSCHE Gérard, retraité de la gendarmerie

JOLY Marie-Blanche, infirmière de bloc opératoire (a démissionné du conseil municipal en avril 2021)

LESPIAU Karine, comptable

VIDOT Joël, artisan boulanger-pâtissier

Les séances du conseil municipal sont publiques lorsque la situation sanitaire le permet.

Votre commune

Sommaire

3

Votre commune	Le conseil municipal	p. 2	Les associations	Le comité des fêtes A.F.R. Association cyclotourisme	p. 16		
	La mairie	p. 3		ACCA de Bats Génération mouvements Société philanthropique	p. 17		
	Les décisions du conseil municipal	p. 4			TBC Association diocésaine L'atelier de Violette	p. 18	
	La C.C.I.D. La Commission de contrôle des listes électorales	p. 5		Pêle-mêle		Numéros utiles	p. 19
	Le budget	p. 6					Artisans, commerçants... Inventaire des bornes cadastrales
La vie de la commune	Démographie Les élections municipales 2020	p. 8	Comité d'usagers de la MSP Règles d'utilisation de drones		p. 21		
	Une nouvelle secrétaire de mairie Gestion de la COVID	p. 9			Urbanisme : La déclaration préalable de travaux	p. 22	
	Les travaux à l'école Les travaux au hall et au hangar	p. 10	Civisme et déchets			p. 23	
	Point sur les ventes de terrains Fibre optique	p. 11		C'était il y a 100 ans... en 1920	p. 25		
	Achat d'un véhicule communal Et aussi...	p. 12			Histoire des élections municipales	p. 26	
Les organismes extérieurs	Syndicat Mixte Scolaire	p. 13					
	Syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan	p. 14					
	SIETOM	p. 15					

La Mairie

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h-12h / 13h30-17h30

Mardi : 9h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : FERME

Jeudi : 9h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h30

Adresse : 45, route de Vielle-Tursan 40320 BATS

Téléphone : 05.58.79.18.71

E-mail : mairie.bats@orange.fr

Employés communaux :

Secrétariat : BORDES Émilie

Services techniques : LACOMBE Laurent



Les décisions du conseil municipal

4

<p>14 Janvier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le conseil se prononce en faveur de la poursuite des Temps d'Activités Périscolaires avec un réaménagement des horaires. - Décision de ne pas bâtir un abri devant l'école. - Acceptation de l'accueil provisoire du local du secrétariat du T.B.C. en salle du conseil.
<p>21 Février</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des comptes de gestion 2019 (commune, lotissement du Jeppe et lotissement Lahitte). - Approbation des comptes administratifs et affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019 au budget primitif 2020 (commune, lotissement du Jeppe, lotissement Lahitte). - Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2019.
<p>25 Mai</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élection du maire. - Décision d'élire 3 adjoints au maire. - Élection des adjoints.
<p>27 Mai</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation des délégués aux organismes extérieurs (ALPI, syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan, SIETOM de Chalosse, SYDEC, SYRBAL, Syndicat Mixte Scolaire). - Désignation des délégués dans les commissions communales. - Validation des taux d'indemnités du maire et des adjoints (25.5 % de l'indice brut terminal pour le maire et 9.9 % de cet indice pour les adjoints). - Délégation consenties au maire : dons et legs, indemnités de sinistre afférentes au contrat d'assurance souscrit.
<p>22 Juin</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Décision de remplacer les convecteurs du logement communal. - Fixation du loyer du logement à l'étage de l'ancienne mairie à 350 € / mois. - Décisions de retirer la toiture en tôle du hangar communal, de couvrir la partie du hangar mitoyenne au hall, de décaisser et aménager le sol des parties extérieures du hangar, de briser la prise au vent des pignons de toiture du hangar. - Révision du contrat de travail pour la nouvelle secrétaire de mairie : passage de 25h hebdomadaires à 22h hebdomadaires pour le secrétariat de mairie, maintien des 3h hebdomadaires pour le secrétariat du syndicat mixte scolaire, réaménagement des horaires sur la semaine (passage d'une ouverture sur 5 jours à une ouverture sur 4 jours, réaménagement des horaires d'ouverture). - Décision de changer les gouttières du hall polyvalent (partie cuisine et salle de réception).
<p>2 Juillet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption des budgets primitifs 2020 (commune, lotissement du Jeppe, lotissement de Lahitte). - Vote du maintien des taux d'imposition des taxes foncières (bâti et non bâti). - Décision de fixer le prix de vente du m2 viabilisé du lot N°4 du lotissement du Jeppe à 25,55 € TTC. - Décision de fixer le prix de vente du m2 viabilisé du lot N°6 du lotissement du Jeppe à 25,84 € TTC. - Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2020. - Décision de l'établissement d'un C.D.D. pour accroissement d'activité du 15 juillet au 31 août pour permettre le recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie tout en assurant une période d'activité de celle-ci avec la secrétaire de mairie démissionnaire. - Décision d'acheter un véhicule communal. - Décision de fermeture de l'aire de dépôt de terre sur les parcelles ZI0044 et ZI0045 (face aux arènes) sauf accord du maire.
<p>10 Août</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un emploi permanent d'adjoint principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre (secrétariat de mairie). - Autorisation de signature à la première adjointe en cas d'absence du maire. - Sollicitation d'une subvention au titre du Fonds d'Équipement des Communes 2020. - Décision de renommer la voirie du lotissement du Jeppe en « route du Jeppe ». - Validation du devis de remplacement du chauffage du hall. - Validation de l'assurance du véhicule communal au « tiers plus ». - Autorisation de la décision modificative du budget de la commune pour l'achat de l'auto laveuse et du véhicule(de la section fonctionnement à la section investissement).
<p>24 Septembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation de l'achat du véhicule communal. - Désignation des membres de la commission communale des Impôts directs. - Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales. - Désignation des agents recenseurs : Mme Pantaignan et Mme Dupouy (en raison de la crise sanitaire, le recensement de la population est reportée). - Autorisation donnée au maire de signer la convention d'adhésion au service P.C.S. avec le Centre de Gestion des Landes pour la mise à jour du P.C.S. et du D.I.C.R.I.M.
<p>3 Décembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Opposition au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire à la Présidente de l'Intercommunalité. - Opposition au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale relative à la collecte des déchets ménagers du Maire à la Présidente du SIETOM. - Adoption du rapport 2019 sur le prix et la qualité des services publics du syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan. - Nomination du Maire et de M. Duytsche comme délégués pour la mise à jour du P.C.S. - Validation du plan d'évacuation de l'école. - Décision de passer contrat avec l'ALPI pour l'informatique de la commune. - Refus d'accorder une subvention exceptionnelle au club de foot de Lacajunte et à l'U.M.S. - Validation du devis de l'entreprise Lafitte pour la réalisation de 3 plateformes pour l'accueil de point de collecte SIETOM.

La Commission Communale des Impôts Directs

Le conseil Municipal dresse une liste de contribuables membres de cette commission. Les commissaires titulaires et les commissaires suppléants appelés à siéger doivent ensuite être désignés par le Direction Départementale des Finances Publiques des Landes.

5

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. BEZIAT Lionel	M. CARITE Jean-Marc
M. BISCHOFF Roland	M. COUSSERAND Bertrand
Mme BOSCHER Séverine	M. DUTOYA Jean-François
M. BRETHOUS Florian	Mme DUMARTIN Paulette
M. COMMENAY Jean-Jacques	Mme HENNEBIQUE Nicole
M. DABESCAT Thierry	M. LAFITTE Alain
M. DESPONS Pierre	Mme LAFITTE Dany
Mme DUPOUY Marie-Bernadette	Mme JOUGUET Florence
M. LAILHEUGUE Alain	
M. LAFARGUE Lionel	
M. LION Julien	
Mme MARTIN Gaëlle	

La Commission de contrôle des listes électorales

T.G.I.	Préfecture	Conseiller
- M. DESMOULIES Michel (titulaire)	- DUMARTIN Laurent (titulaire)	- LESPIAU Karine (titulaire)
- M. LAILHEUGUE Alain (suppléant)	- DUYTSCHÉ Gérard (suppléant)	- JOLY Marie-Blanche (suppléante)

Le budget

Le budget d'une commune se divise en 2 parties : **le fonctionnement** (les dépenses courantes, habituelles) et **l'investissement** (des achats ou des travaux qui s'inscrivent dans la « durée »). Pour chacune de ces deux parties on trouve des **dépenses** et des **recettes** (ce que l'on perçoit).

6

Nous présentons donc ici :

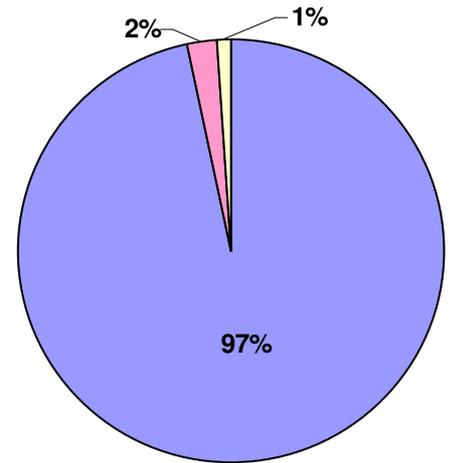
- l'investissement (recettes et dépenses)
- le fonctionnement (recettes et dépenses)

En raison de certaines subtilités liées à l'exercice de l'écriture comptable, nous présentons une version simplifiée du budget.

Nous vous informons également sur les subventions aux associations.

Les recettes d'investissement

Excédents budgétaires	173.119,64 € *	C'est l'équivalent de « l'épargne » de la commune.
Subventions	3.922,96 €	Pour le remplacement du chauffage du hall, la commune a perçu une subvention du Conseil Départemental (le Fonds d'Équipement des Communes)
Taxe d'aménagement	2.081,62€	Cette taxe a été instaurée pour la première année en 2018, elle porte sur les opérations nécessitant une autorisation d'urbanisme.

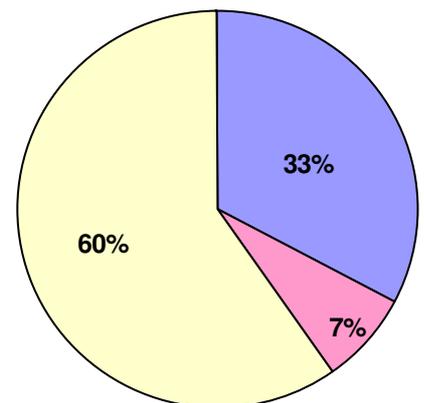


*Zoom sur l'excédent budgétaire de la commune en 2020 :

Tous les terrains du lotissement du Jeppe ont été vendus. Le budget du lotissement est clos, il dégage un excédent budgétaire de 2.060 € qui seront reversés en recettes de fonctionnement dans le budget 2021. L'excédent budgétaire progresse de 17.600,36 € grâce à la vente de deux terrains communaux (hors lotissement) pour un montant total de 46.000 €.

Les dépenses d'investissement

Emprunts et cautions	11.733,37 €	Cela correspond au remboursement 2020 du capital emprunté
Logiciels informatiques	2.634,60 €	Ce sont les logiciels permettant la dématérialisation des documents.
Travaux et achats *	21.382,44 €	Ce sont les travaux payés pendant l'année.



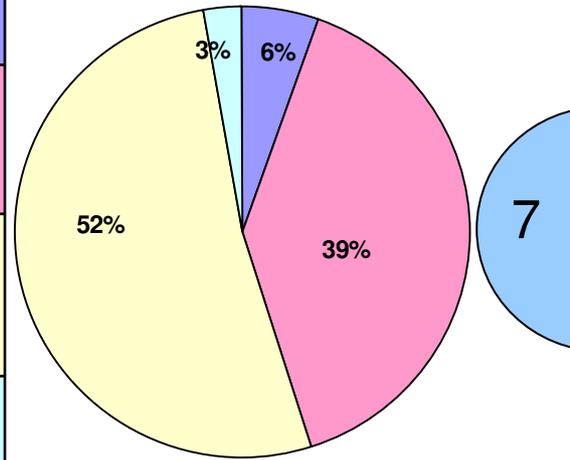
* Remplacement du chauffage au hall (13.767,12 €), achat du véhicule communal (4.700 €), achat de l'auto laveuse (2.915,32 €)

Zoom sur les emprunts de la commune en 2020 :

La commune a remboursé 10.101,84 € de capital pour l'emprunt concernant l'embellissement du bourg (reste 5 années à 3,44%). Au total, la commune a payé 2.188,32 € d'intérêts en 2020.

Les recettes de fonctionnement

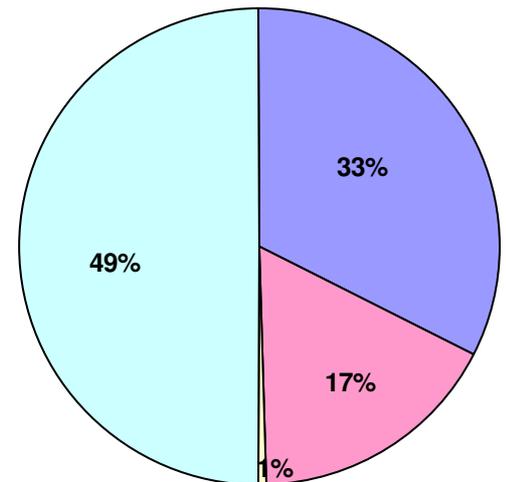
Loyers	11.635,70 €	Ce sont les revenus des loyers des logements communaux
Dotations et participations	82.479,42 €	Ce sont les diverses dotations qui sont attribuées à la commune. Elles restent inférieures de 14 % à celles de 2017.
Impôts et taxes	109.106,33 €	Les taxes foncières et d'habitation ont rapporté 76.822 € à la commune en 2020.
Autres*	6.041,65 €	On y trouve les loyers du hall, les remboursements d'assurance, etc....



* En 2020, les recettes sont exceptionnellement élevées en raison de remboursements d'assurance pour 3.877,28 €

Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général*	66.649,47 €	On peut citer l'électricité, l'eau, l'achat de fournitures, les cérémonies...
Personnels	34.296,54 €	Ce sont les salaires et les cotisations pour les personnels communaux.
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	1.376 €	C'est une compensation à la communauté de commune
Autres charges de gestion courante**	102.087,41 €	Ce sont les indemnités des élus, les contributions aux organismes extérieurs, les subventions aux associations etc....



* Par rapport à 2019, l'augmentation est due aux travaux réalisés au hangar communal, à la pose de gouttières au hall, à des réparations à l'école et au financement de l'égoutage pour permettre l'installation de la fibre optique.

** Indemnités des élus (21.278,58 €), contribution au SDIS (pompiers : 4.523,04 €), contribution au syndicat mixte scolaire (60.019,95 €).

La hausse est importante par rapport au budget 2019 en raison de la hausse des indemnités (+ 7.183,38 € liés à la hausse des montants et au retour à 3 adjoints), de la hausse du financement du syndicat mixte scolaire (+16.287,87 €) et du versement des subventions 2019 et 2020 sur l'exercice 2020.

Au final le budget de fonctionnement 2020 dégage un déficit de fonctionnement de 7.775,54 €

Les subventions 2020 aux associations

A D M R : 600 € / Tursan Basket Chalosse : 3.060 € /
Amicale des aînés ruraux : 150 € / Association des conjoints survivants : 70 €

La vie de la Commune

Démographie

8



Ils sont nés en 2020

- TRUBESSET Eléna, Marlène, née le 23 novembre 2020
- COLAS Lyam, Dann, Evann, Nathan, né le 16 décembre 2020

Ils ont emménagé à Bats en 2020

- Famille BOUCHETIERE, 508 route de Vielle-Tursan
- BRETHER Monique, 86 route de Vielle-Tursan
- DUMARTIN Stéphane, 230 route de Vielle-Tursan
- Famille GARRIGOU – JUDAS, 1040 route de Vielle-Tursan
- Famille LAILHEUGUE – MOURGUES, 180 lotissement des jardins
- Famille DEMOMENT – BRAND, 548 route d'Aubagnan
- Famille SAINSEVIN, lotissement du Jeppe



Ils se sont dit « oui » en 2020

- VIDOT Joël et
MARTINEZ Marie-Noëlle.....le 18/07/2020
- SENECHAL Thibault et
BUFFET Mélanie.....le 08/08/2020



Il nous a quitté en 2020

- DUTOYA Jean-Jacques.....le 18/04/2020



Les élections municipales 2020

Inscrits : 251
Votants : 183
Exprimés : 180

VIDOT Joël :	166 voix	92,22 %
DUYTSCHÉ Gérard :	166 voix	92,22 %
JOLY Marie-Blanche :	158 voix	87,78 %
MARTINET Paula :	157 voix	87,22 %
LESPIAU Karine :	156 voix	86,67 %
DEDEBAN François :	155 voix	86,11 %
MARTIN Gaëlle :	155 voix	86,11 %
DABESCAT Marc :	154 voix	85,56 %
DUMARTIN Laurent :	154 voix	85,56 %
DUTOYA Jean-Jacques :	154 voix	85,56 %
DUPOUY Jean-Marc :	149 voix	82,78 %

Une nouvelle secrétaire de mairie

Émilie BORDES : votre nouvelle secrétaire de mairie

Après avoir passé plus de deux ans et demi au service des batsoises et des batsois, Barbara DABOVAL a souhaité s'investir dans de nouveaux projets professionnels.

Monsieur le maire s'est donc mis en quête de trouver une nouvelle secrétaire de mairie. Avec le conseil municipal, son dévolu s'est porté sur Émilie BORDES, originaire de Payros, ancienne écolière et collégienne de Geaune. Après avoir effectué ses années lycées à la cité scolaire Gaston Crampe d'Aire-sur-l'Adour, Émilie a obtenu un BTS « Service en Milieu Rural » à Auch. Elle s'est ensuite orientée dans un master (bac +5) « Développement Durable et Aménagement du Territoire » à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

D'abord employée à la coopérative Euralis, elle a ensuite effectué un remplacement de 9 mois dans une M.F.R. à Arzacq et dans une résidence de jeunes travailleurs. Son parcours professionnel s'est enfin étoffé lorsqu'elle a été employée jusqu'en 2019 dans l'entreprise Scopelec en tant que secrétaire en bâtiments.

Profitant de l'opportunité de revenir à une activité plus proche de ses études initiales, Émilie a suivi une formation proposée par le Centre de Gestion des Landes pour être désormais titulaire d'un Diplôme Universitaire « Carrières Territoriales en Milieu Rural ». Forte de ce dernier diplôme, elle a accompagné Barbara Daboval pendant les mois de juillet et d'août 2020 et vole désormais de ses propres ailes.

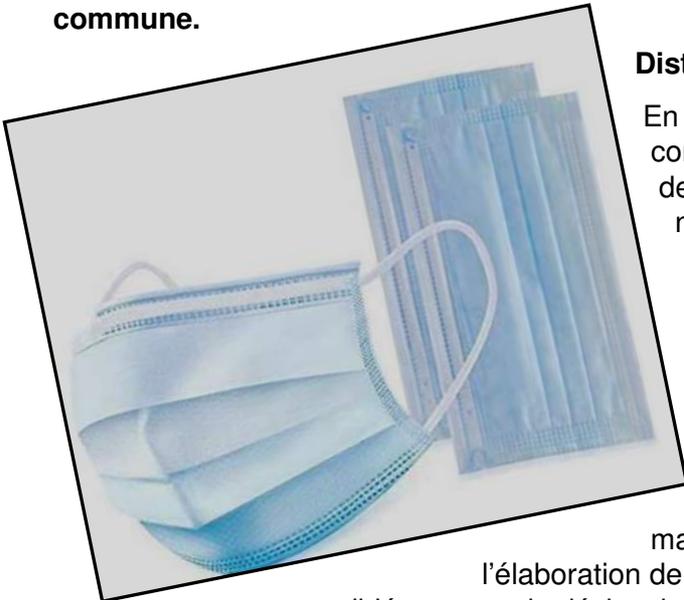
Nous lui souhaitons la bienvenue et nous savons que notre convivialité et notre sens de l'accueil lui permettront de se sentir bien parmi nous.



9

Gestion de la COVID

L'histoire retiendra que ce furent les dernières actions publiques de Jean-Jacques DUTOYA pour sa commune.



Distribution gratuite de masques :

En mars 2020, au sortir des élections municipales, nous prenions conscience de la gravité de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la COVID 19. A Bats comme ailleurs, nous étions confinés et nous faisons face à la pénurie de masques.

Prévoyant, Jacky avait agi pour que la commune fasse l'acquisition de 1.000 masques jetables afin de les distribuer aux habitants.

Grâce à sa prévoyance, les 13, 14 et 15 mai, chaque foyer était doté de deux masques par personne.

Inscription sur le registre des personnes vulnérables

La loi du 30 Juin 2004 a mis en place, par l'intermédiaire des mairies, un registre des personnes vulnérables. Le but de l'élaboration de ce registre est exclusivement de permettre une intervention ciblée en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence pour risques exceptionnels (canicules, épidémies, catastrophes naturelles etc...).

Lundi 14 Avril, avant de partir à l'hôpital, Jacky réunissait ses futurs adjoints afin qu'ils mettent à jour ce registre.

L'inscription sur ce registre nominatif est facultative et elle n'est possible que sur demande expresse

- des personnes âgées de 65 ans et plus,
- des personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- des personnes adultes handicapées.

La demande d'inscription peut se faire à tout moment, dès la déclaration de la personne concernée ou de son représentant légal.

Les travaux à l'école

Réparation de la toiture après les vents de fin 2019 :

Fin 2019, un épisode venteux avait soulevé une partie des tôles de toiture de l'école sans risque pour l'étanchéité du bâtiment. Prise en charge par les assurances, la toiture a été réparée (4.654,80 €).

Création d'un caniveau :



Régulièrement, une partie de la cour de récréation ne permettait pas l'évacuation correcte des eaux pluviales. Pour y remédier, un caniveau a été réalisé par notre cantonnier.

Mise aux normes des systèmes d'ouverture des portes :

Dans les établissements recevant du public, les portes doivent assurer une évacuation des personnes en cas d'incendie. Pour cela, elles doivent pouvoir s'ouvrir de l'intérieur par simple poussée.



Afin d'assurer cette sécurité, les portes de la salle de classe ont été équipées de touch-bars (barres de pression) pour un montant de 1.259,08 €

Les travaux au hall polyvalent et au hangar communal

Changement des rampes de chauffage :

A la suite de problèmes techniques, les deux rampes de chauffage du hall ont dû être remplacées pour un coût de 13.767,12 €. Le Fonds d'Équipement des Communes (subvention attribuée par le conseil départemental) a participé au financement à hauteur de 3.922,96 €, pour un reste à la charge de la commune de 9.844,16 €

Remplacement des dalles d'évacuation des eaux pluviales :

Les dalles d'évacuation des eaux pluviales étaient sous dimensionnées, entraînant un débordement et des infiltrations d'eau. Le conseil municipal a décidé leur remplacement pour un montant de 2.514,60 €.

Les travaux de toiture au hangar communal :

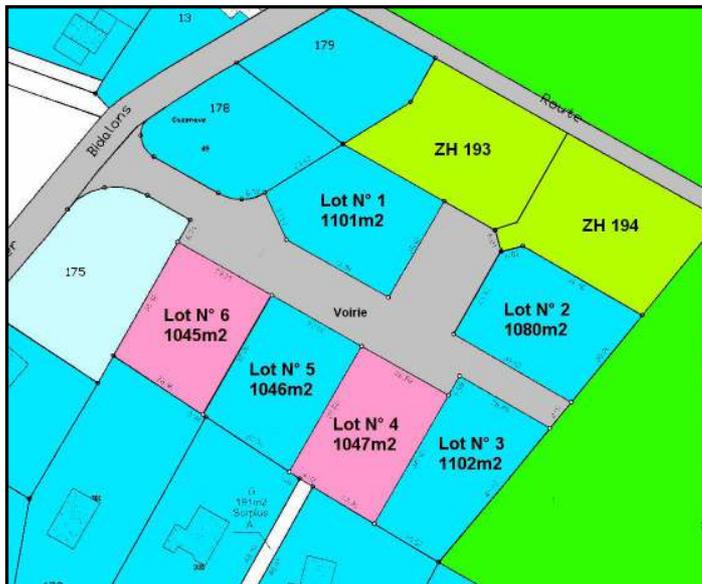
La couverture du hangar, dans sa partie mitoyenne avec le hall polyvalent n'était pas totalement achevée et l'évacuation des eaux pluviales n'était pas assurée pour le pignon mitoyen avec le hangar de stockage. Le conseil a décidé de terminer la mise hors d'eau du hangar. Par ailleurs, afin d'assurer une plus grande sécurité, les tôles de toiture ont été retirées. Ces opérations ont représenté un coût de 4.772,64 € TTC.

Divers :

A la cuisine, l'échangeur de la chambre froide a été changé (1.236 € TTC) et la vitre a été réparée (prise en charge par l'assurance).



Point sur les ventes des terrains municipaux



En 2020, les deux derniers lots du lotissement du Jeppe (en rose sur le plan) ont été vendus :

Le lot N° 4 a été vendu à M. LASSEPT Florian par la société immobilière Atos. Le budget du lotissement a perçu la somme de 25 €/m².

Le lot N° 6 a été vendu à M. et Mme Bazille directement par la commune. En raison de l'accord commercial signé entre la commune et la société ATOS, celle-ci a perçu 1.000 € sur cette vente. Le budget du lotissement a donc perçu la somme de 24.88 €/m².

Deux terrains hors lotissement (en vert clair sur le plan) ont également trouvé preneurs pour un prix de 23.000 € chacun.

Le terrain ZH 193 a été vendu à M.Espinosa et Mlle Blairy. M. Brannenx et Mlle Gardesse se sont portés acquéreurs du terrain ZH 194.

11

Comme la voie du lotissement dessert des parcelles hors lotissement, la dénomination (« Lotissement du Jeppe ») a été changée. Elle se nomme désormais « Route du Jeppe ».

Fibre optique

Après les réseaux d'électricité, d'eau potable et de téléphonie, nous assistons au déploiement du 4^{ème} réseau d'infrastructure nationale : celui de la fibre optique. Comme pour ses prédécesseurs, il est difficile aujourd'hui de mesurer l'impact qu'aura cette nouvelle technologie.

L'enjeu était de permettre son déploiement sur tout le département et d'éviter que seuls les territoires à forte densité de population en soit dotés. Ce but est atteint et les travaux ont déjà débuté sur notre commune.

Là où c'est possible (là où des fourreaux sont déjà installés), les câbles sont enterrés. Ailleurs, les câbles sont déployés en réseau aérien sur les poteaux téléphoniques.

C'est pour permettre ce déploiement que, sous l'impulsion de Jean-Jacques DUTOYA, la commune a financé les opérations d'élagage à Bats pour un montant de 10.281,94 €.

Bien qu'il ait eu lieu après le passage des câbles, l'élagage est aujourd'hui terminé, permettant la poursuite des opérations de déploiement sur la commune.

Pour savoir si votre logement a accès à la fibre, rendez-vous sur <https://nathd.fr/>.

Une fois le réseau déployé, vous pourrez vous tourner vers les opérateurs habituels (Orange, SFR, Bouygues, Free etc...) afin de vous raccorder au réseau. Le conseil municipal vous invite également à la vigilance en cas de démarchages frauduleux.



Achat d'un véhicule communal

Jusqu'à présent, Laurent Lacombe était amené à utiliser son véhicule personnel pour des besoins liés à sa fonction, parfois en y attelant la remorque communale. Or la remorque est couverte par l'assurance auto du véhicule qui la tracte.

Partant de ce constat le conseil a étudié la possibilité d'acquérir un véhicule communal. Le choix s'est porté sur un véhicule d'occasion (environ 130.000 kms) pour 4.700 € (auxquels il faut ajouter 163,76 € de carte grise et quelques réparations pour 128,08 €).

Conformément aux obligations liées aux véhicules de service, un flocage de sécurité a été réalisé (114 €).



12

Et aussi...

Des travaux d'entretien de cours d'eau et de fossés :

De fortes précipitations sont tombées en 2020 Elles ont gonflé le cours du ruisseau des Bidalons entraînant une forte dégradation du chemin. Malgré des travaux en début d'année, de nouveaux aménagements ont dû être réalisés.

Des fossés ont également été endommagés. Pour les consolider, des piquets d'Acacias sont venus renforcer les points sensibles. Le conseil municipal tient à remercier M. VIDOT et M. LION qui ont fait don de ces piquets.



Déplacement de l'arrêt de bus des lycéens :

Avec l'appui du Conseil Régional, compétent sur la question du transport scolaire, l'arrêt de bus des lycéens a été déplacé. Dorénavant, l'arrêt de la zone artisanale permet le ramassage scolaire des collégiens et des lycéens. Cela assure une plus grande sécurité des jeunes et offre une possibilité de parking pour leurs accompagnants.



Aménagement de la route du moulin :

La dégradation du talus et la chute d'un arbre ont endommagé le fossé de la route du moulin. Cela entraînait un début d'affaissement du côté de la chaussée. Un busage a été réalisé, facilitant aussi le croisement de véhicules.



Restauration de la croix du Jeppe:

Le support de la croix du Jeppe était fortement abîmé. La croix a été changée (300 €). Le conseil municipal remercie Violette Boué qui a restauré la statue du Jésus.



Diverses acquisitions :

Le souffleur (594,90 €) et l'autolaveuse (2.915,32 €) ont été changés.



Remplacement des prises aux candélabres:

Afin de faciliter le branchement des illuminations aux candélabres, 15 prises électriques de type « jack » ont été remplacées par des prises ordinaires pour un coût de 1.743,26 €.

Les organismes extérieurs

Syndicat Mixte Scolaire

La réorganisation des services pour faire face à l'épidémie : une implication de tous les agents pour permettre l'ouverture des écoles.

La mise en place d'un protocole sanitaire était une condition indispensable à la réouverture des écoles après le confinement. C'est désormais une condition nécessaire pour garantir la lutte contre la propagation du virus entre enfants. Durant cette période, les agents ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation au service de nos enfants.



La fin d'année scolaire 2019-2020 :

L'ouverture des écoles s'est faite progressivement. Entre le 12 mai et le 22 juin, les enfants étaient accueillis en demi groupes :

- A Aubagnan, l'école était ouverte 4 jours. Pour limiter la concentration des élèves, ils étaient accueillis par demi groupe classe : un groupe les lundi et mardi, l'autre groupe les jeudi et vendredi.
- A Vielle-Tursan, les enfants étaient accueillis les lundi et mardi.
- A Bats, ils étaient accueillis les jeudi et vendredi.

Cette organisation permettait la rotation des agents sur les différents sites. Les jours où ils n'étaient pas accueillis à l'école, les enfants bénéficiaient d'un enseignement à distance (« l'école à la maison ») organisé par les enseignants. Après le 22 juin, tous les enfants étaient scolarisés à temps plein.

Cet accueil a pu être réalisé grâce à la mise en place d'un marquage au sol expliquant le sens de circulation, l'instauration d'un protocole de désinfection strict (désinfection des portes, fenêtres, tables, chaises, sanitaires), la réorganisation de l'espace à la cantine pour garantir la distanciation physique et l'instauration de deux services de cantine à Aubagnan.



Afin d'éviter le brassage des élèves, la garderie a dû rester fermée et nous remercions toutes les familles et leurs proches qui se sont organisés en conséquence.

Pour protéger les employés du syndicat, ils ont été équipés en masques, visières et blouses de protection. Leur temps de travail a été augmenté entre 1h et 1h30 par jour et par agent pour mettre en œuvre ce protocole.

Depuis la rentrée 2020-2021 :

Toutes les mesures ont été reconduites et les enfants sont accueillis à temps complet. Depuis le 2 novembre, le port du masque est devenu obligatoire dès l'âge de 6 ans et nous remercions les parents d'avoir respecté cette consigne.

La garderie a pu rouvrir avec un protocole spécifique : les parents ne peuvent plus entrer dans la salle, les enfants doivent se laver très régulièrement les mains, ceux de plus de 6 ans portent le masque. Les jeux sont désinfectés après leur utilisation et les mobiliers (dînette, cubes...) le sont après la fermeture de la garderie. Une rotation de caisses de jeux est organisée sur la semaine : elles sont à la disposition des enfants et mises à l'isolement entre 24h et 48h après leur utilisation. Enfin, la salle de garderie est désinfectée après la fermeture tous les matins et tous les soirs.

Dans les cantines, l'espace garde l'organisation de la fin d'année scolaire précédente, les deux services sont maintenus à Aubagnan et, depuis janvier, chaque enfant a une place fixe qui lui est attribuée.

Enfin, les abords des écoles sont désormais des espaces publics extérieurs où le port du masque est obligatoire.

Une volonté : la reprise des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) :

En 2020, le traditionnel spectacle de fin d'année n'a pu être organisé. Si rien ne peut être prévu pour cette fin d'année scolaire, la reprise des T.A.P. était souhaitée par les enfants, les parents et les intervenants. Encore une fois, nos agents ont fait la preuve de leur implication pour parvenir à offrir aux enfants des activités en respectant le cadre sanitaire.

Elles sont organisées de telle sorte qu'il n'y a pas de brassage entre les groupes d'enfants.

Paula MARTINET, Myriam BACQUEYRISSÉS et Juliette HUAN organisent des ateliers individuels adaptés, chaque enfant disposant de son propre matériel pour réduire les contacts. Mais elles n'ont pas abandonné l'idée de développer le sens du commun puisque ces activités individuelles s'inscrivent dans une production collective. Pour cela, les supports artistiques sont privilégiés.

Céline CAUSSE poursuit ses interventions autour de l'alimentation et de l'agriculture et Adrien TASTET autour du sport. Leurs contenus sont également adaptés pour respecter le cadre sanitaire.

Si l'épidémie de la COVID nous touche tous, le syndicat mixte scolaire s'est organisé pour que l'impact pour nos enfants soit le moins gênant possible.



14

Le Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan

Refonte du site internet www.eaux40.org : de nouveaux services à portée de clic

Le Syndicat des Eaux du Marseillon Tursan a effectué une refonte de son site internet et vous propose plusieurs solutions en ligne.

Vous pourrez saisir directement vos informations par le biais de formulaires en lignes dans les cas de :

- Changement de nom etc...
- Nouvelle adresse,
- Nouvelles coordonnées bancaires

De plus, la saisie de l'index de votre compteur d'eau potable est relevée tous les deux ans. En cas d'absence ou d'impossibilité de relève, nous vous proposons de saisir en ligne votre relevé d'index.

De nombreux formulaires en lignes dédiés sont disponibles dans l'onglet « **Mes démarches > Espace abonnés** » :

- Formulaire de demande d'abonnement
- Formulaire de demande de résiliation
- Formulaire d'envoi de relevé d'index
- Formulaire de demande de devis...

Enfin, le site web du syndicat s'est doté d'un outil de paiement des factures par carte bleue dans l'onglet « **Mes démarches > Paiement en ligne** ».



Le SIETOM



Bilan de la collecte sélective

Fiche de synthèse
Année 2020

Commune de : **BATS**
Nombre de points tri : **1**
Population 2020 : **307**

progression collectes / année 2019	Bilan des collectes de la commune et du SIETOM	
	Collectes sur la commune	Gains générés
	Papier : 5 371 kg	0,2 tonne éq. CO2 économisée 91 €uros de vente de papier
	Emballages : 3 356 kg	7,7 tonnes éq. CO2 économisées 507 €uros de vente d'emballages
	Verre : 13 100 kg	6,0 tonnes éq. CO2 économisées 319 €uros de vente de verre

Le tri des déchets sur votre commune a permis { d'économiser **612** tonnes éq. CO2
de générer **917** € de vente

Evolution des tonnages de la commune par rapport aux années précédentes



Moy. commune / moy. SIETOM	Ratios collectés sur la commune et le SIETOM	
	Moyenne de la commune	Moyenne du SIETOM
	Papier : 17,5 kg/an/hab	23,7 kg/an/hab
	Emballages : 10,9 kg/an/hab	8,6 kg/an/hab
	Verre : 42,7 kg/an/hab	32,1 kg/an/hab

Les associations

Le comité des fêtes

2020 : Année de confinement :

On peut dire que nos coprésidentes, Lise BRETHOUS et Delphine FEUGAS, n'ont pas eu de fêtes patronales sans couacs. Après une fête 2019 sans course landaise due à la grève des écarteurs et les larmes de Jacky devant cette annulation, 2020 aura été une année particulièrement difficile.

Une année sans Assemblée Générale, reportée à cause d'un premier confinement strict.

Une année sans marche, avec peu de pétanque, sans retrouvailles ni repas dans les communes voisines.

Une année sans notes de musique et sans coursayres dans nos arènes.

Une année sans RIEN, tout simplement.

Triste année, l'année de la perte douloureuse de notre maire, ami, notre cher Jacky.

En fin 2020, nous avons tout de même réussi à nous retrouver pour l'AG soldant l'année 2019. Saluons notre ancien vice-président, Damien BEYRIS qui a décidé de passer la main. Il sera dignement remercié lors de notre prochaine réunion libre ; avec un verre à la main.

Peu de changements pour 2021

- La commission course landaise continue son merveilleux travail, et même si les arènes sont vides, beaucoup de changements s'opèrent à la tête de la course landaise, donc beaucoup de décisions à prendre. Laetitia BAQUE, notre représentante, assure cette tâche, bien aidée par les membres de sa commission.

- Nos pétanqueurs et pétanqueuses se retrouvent régulièrement dans les arènes. Faute de vaches, jetons-y des bouchons et ajustons nos tirs !



De l'optimisme pour nos projets !

Pourrons-nous remettre en place la marche un soir par semaine ?

Pourrons-nous organiser un repas communal (grillades, apéritifs...) pour remercier les batsois pour leur aide précieuse chaque fois que nous avons besoin d'eux ? Se retrouver, tout simplement ?

Et le troisième week-end d'octobre ? Le dimanche 17 octobre ? Allons-nous danser au son de la banda ? Allons-nous nous faire hypnotiser ? Pouvons-nous espérer nous retrouver à nos chères traditions des fêtes patronales ?

Voilà ce que nous pouvons vous relater sur la maigre activité du comité depuis maintenant plus d'un an. C'est avec un pincement au cœur que nous vous disons à très vite.

Vous nous manquez, prenez soin de vous et de vos proches.

Le comité.

Association Foncière de Remembrement

Beaucoup de Batsois sont concernés par l'Association Foncière de Remembrement. Créée dans les années 70, elle a, entre autre, permis d'assainir des petites « arribères » de la vallée du Bas. Elle devait, en principe, restituer aux agriculteurs leurs surfaces agricoles en grandes parcelles. Des parcelles agricoles sont devenues des terrains à bâtir et font toujours partie du périmètre de l'AFR. Actuellement, l'AFR continue tous les ans à entretenir des chemins, des fossés qui lui sont affectés.

Association cyclotourisme Bats

Depuis le début de l'année, 5 à 6 personnes se donnent rendez-vous au hall polyvalent le mardi, le jeudi et le dimanche matin à 9h pour se dégourdir les mollets entre amis. Des circuits de difficultés variables s'organisent sur route.

N'hésitez pas à nous rejoindre sur ces créneaux ou à contacter Alain LAFITTE au 06.82.42.01.16.

L'organisation de circuits V.T.T. pourra être étudiée si des amateurs le souhaitent.

ACCA de Bats

La COVID a aussi impacté l'ACCA

Dans notre commune comme ailleurs, les chasseurs sont particulièrement attachés à la palombe. Depuis l'élevage des appeaux jusqu'à l'élagage des arbres en passant par les aménagements à la palombière, c'est tout un rituel qui occupe le mois de Septembre. Mais en 2020, cette chasse a été empêchée par les mesures sanitaires du mois de novembre. Nombre d'entre nous contemplaient les champs bleutés par les oiseaux qui les colonisaient, avec un pincement au cœur. Conséquence parfois méconnue de la pandémie, la fermeture des restaurants a aussi entraîné un recul du nombre de battues au chevreuil, faute de débouché.

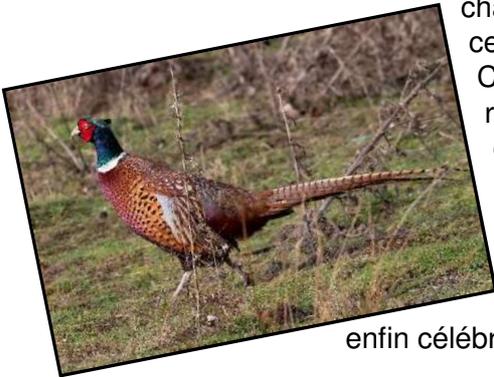


Des chasseurs pas démobilisés pour autant

Heureusement, les amateurs de balades, ceux qui aiment se promener avec leurs fidèles compagnons ont pu continuer à pratiquer la chasse au faisan ou à la bécasse.

Malgré les désagréments occasionnés par la pandémie, notre ACCA reste forte de ses 23 membres et continue à réguler la population de sangliers. Depuis le début de l'année, 3 battues ont été organisées avec le concours de chasseurs des ACCA voisines, ce qui permet d'avoir entre 40 et 50 chasseurs pour cette chasse collective. 12 sangliers ont été prélevés au cours de ces battues. Comme depuis le début, les chasseurs continuent d'apporter leur concours pour réaliser des aménagements au hangar municipal en donnant un coup de main chaque fois que la commune en a besoin.

Enfin, cette année encore nous devrions accueillir des chasseurs d'autres départements dans le cadre du dispositif « Addi Chasse »



Comme d'autres, nous attendons les jours meilleurs où nous pourrons enfin célébrer nos retrouvailles lors du traditionnel repas de la chasse.

17

Généralisations mouvement



2021 : une année pleine de promesses :

Voilà un an que notre club sommeille. 2020 aura été une période très difficile pour tous. 2021 a vu la vaccination débiter, et avec elle de nouveaux espoirs sont permis. Nous devrions enfin pouvoir nous réunir et fêter les retrouvailles. Chacun pourra alors revivre des moments partagés d'amitié et de convivialité.

La morosité de 2020 met en lumière le besoin d'être ensemble. Notre club le permet et n'hésitez pas à franchir le pas de notre porte. L'arrivée de nouveaux adhérents, de jeunes retraités notamment, apporte toujours son vent de fraîcheur, permet d'innover et d'enrichir le panel des activités que nous souhaitons vous offrir.

Alors n'hésitez plus, sautez le pas et rejoignez-nous !

Société philanthropique de secours mutuel



La société de secours mutuel de BATS concourt à apporter de l'aide aux plus démunis dans les moments de grande tristesse. En accompagnant des familles lors des obsèques, en portant le cercueil dans l'église et de l'église au cimetière, en incitant des membres de la société à assister aux obsèques et en participant financièrement aux obsèques des membres de la société et de leur époux(se), nous contribuons à apporter un peu de chaleur humaine

dans notre commune. Cette solidarité dans un des moments les plus douloureux de l'existence ne peut exister sans l'implication des membres que nous remercions ici. Nous invitons toutes les personnes intéressées à prendre contact avec le président de l'association : Alain LAILHEUGUE : 06.24.69.04.08

TBC



TBC : La COVID-19 nous offre la coupe !

Pour la seconde saison en NM3, le TBC avait fort à faire au milieu de grosses cylindrées et avec les vieux routiers landais (Réal, HDC et CLB). Après un début difficile, les Tébécistes relèvent la tête en réalisant quelques exploits et s'assurent ainsi du maintien. La saison n'ira pas à son terme, confinement oblige, laissant notre équipe sur sa faim et très bien placée, dans le peloton de tête.

Notre équipe fanion féminine avait eu une intersaison riche avec une arrivée de qualité. Une fille simple, d'une gentillesse extrême avec un palmarès éloquent et un niveau de N2, Lucie a su se mettre au service d'un groupe et faire profiter à toutes de son expérience. Les résultats ne se sont pas fait attendre, elles finissent premières de leur poule au cours de cette saison atypique. Et, cerise sur le gâteau, pour la première fois dans l'histoire du club, elles ramènent la Coupe des Landes à la maison ! Chapeau mesdemoiselles. Pourtant, la saison était stoppée. Le comité des Landes décide de continuer la compétition virtuellement.

Fini la folie dans les salles, mais c'est à ce moment-là qu'entrent en scène les passionnés de Facebook. La finale ne fut pas explosive comme on aurait pu l'espérer, ni dans les arènes de Dax, mais des milliers de passionnés étaient au rendez-vous sur les réseaux sociaux. Après avoir virtuellement battu Basket Landes en 1/4, puis HMCB en 1/2, les jeunes Tébécistes viennent à bout de Lous Marrous reportant ainsi l'adhésion du public qui les hissera sur la plus haute marche du podium landais. Malheureusement, Lucie et Marion tirent leur révérence et c'est avec beaucoup de regrets mais aussi de sincérité que nous les remercions, leur souhaitant le meilleur pour leur avenir.



Si la saison écoulée a apporté beaucoup de joie à l'ensemble des supporters et dirigeants, la saison actuelle est très compliquée. Le retour du virus, l'absence d'animations, de repas, de buvettes, de lotos et un nouveau confinement font que tous les dirigeants du monde associatif doutent. L'aspect financier, incontournable, devient un souci très préoccupant ! Difficile dans ce contexte d'imaginer l'avenir et comment boucler un budget avec des rentrées en très forte diminution et l'absence de manifestations qui sont aussi un lien social dans nos clubs ruraux. Les licenciés vont-ils s'écoeurer ? Les bénévoles vont-ils s'écarter ? Le public va-t-il revenir ? Le lien qui nous unit au club va-t-il s'effilocheur ? Autant de questions sans réponse.

Chères Batsoises et chers Batsois, nous comptons sur vous tous pour nous accompagner et soutenir nos associations dès que des jours meilleurs seront de retour.

Association diocésaine d'Aire et Dax



Avec la COVID, la paroisse a dû s'adapter, elle a interrompu ses messes pendant le confinement. Heureusement pour les paroissiens, France 2 assure une messe dominicale dans son émission « Le jour du Seigneur ».

La reprise s'est effectuée le samedi dans les églises d'Urgons et de St-Loubouer ; le dimanche à Eugénie et Geaune.

Les plus jeunes s'adaptent, beaucoup de personnes âgées ne sont pas encore revenues, on les comprend.

L'atelier de Violette

Comme les autres associations, en 2020 l'atelier est resté en sommeil. Dès que la situation sanitaire le permettra, les adhérents pourront reprendre leurs activités artistiques, les lundi et jeudi de 14h à 18h au hall polyvalent (hors juillet et août).

Ce confinement aura peut-être été l'occasion pour nombreux d'entre vous de vous intéresser à la peinture, le dessin, une façon de s'évader par l'art, ce qui nous laisse espérer que dès la reprise notre groupe d'artistes se dotera de nouveaux adhérents.

La cotisation est toujours de 20 euros pour l'année, cette participation sert à payer les frais pour la bonne marche de l'atelier (Assurance, achat de matériel de dépannage pour les débutants, boissons et petits gâteaux pour la pause goûter). Mon engagement dans cet atelier est bénévole.



Violette Bouet

Pèle Mêle



Les numéros utiles

Les urgences



Pompiers : 18
Police secours : 17
Gendarmerie de Geaune : 05.58.44.41.98
SAMU : 15
Centre antipoison de Bordeaux : 05.56.96.40.80
Allo enfance en danger : 119
SOS Viols : 0800.05.95.95
Allô escroqueries : 0811.02.02.17

Les collectivités locales



Communauté de communes Chalosse Tursan :
05.58.76.41.41
Pays Adour Chalosse Tursan : 05.58.79.74.80
Conseil Départemental des Landes :
05.58.05.40.40
Préfecture des Landes : 05.58.06.58.06
Conseil Régional : 05.57.57.80.00

Le tourisme



Office de tourisme Landes Chalosse :
05.58.76.34.64

L'emploi



La mission locale : 05.58.71.95.52
Association Chalosse Tursan :
05.58.79.35.00

La santé



Maison de la santé de Samadet (Médecins ;
Infirmiers kinésithérapeutes ; Podologue ;
Orthophonistes, psychologue) : 05.58.79.11.57
Cabinet médical de Geaune : 05.58.44.51.34
Pharmacie de Samadet : 05.58.79.62.43
Pharmacie Labastide (Geaune) : 05.58.44.58.81
EHPAD Résidence cœur du Tursan (Geaune) :
05.58.44.51.04
EHPAD Darbins (Samadet) : 05.58.79.11.26

Le social



**Maison Landaise de la Solidarité
d'Hagetmau** : 05.58.79.32.25
CAF : 0820.45.40.10
ADMR Samadet : 05.58.79.60.68

Le logement



XL Habitat : 05.58.05.31.80
ADIL 40 : 05.58.46.58.58
**Agence Nationale pour l'Amélioration de
l'Habitat (ANAH)** : 05.58.51.30.00
C.A.U.E. : 05.58.06.11.77

La culture



Musée de la faïence et des arts de la table :
05.58.79.13.00
Centre culturel du Tursan (Samadet) :
05.58.44.50.01
Centre Céramique Samadet : 05.58.79.65.42
Médiathèques :
Geaune : 05.58.44.40.95
Samadet : 05.58.79.65.50

Le sport



Piscine intercommunale : 05.58.44.58.41

Les réseaux / l'environnement



Syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan :
05.58.44.58.58
SIETOM de Chalosse : 05.58.98.57.57
ERDF dépannage : 09.726.750.40

Le correspondant de presse Sud-Ouest



DULUCQ Alain : 05.58.44.50.68 / 06.85.10.19.10
tursan-dulucq@wanadoo.fr

Les artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, assistantes maternelles de Bats

Charpentier	Dabescat frères	05.58.79.19.66
Maçon	SARL Lafitte frères	05.58.79.62.70
Garagiste	Méca Tursan (Laurent Martinet)	06.86.87.71.18
Nettoyage de véhicules	Autocleanet www.autocleanet.fr	06.09.24.08.69
Maison d'édition	Sarl Diffusion différente Editions d'Utovie	05.58.79.17.93
Numérologie karmique	Violette Bouet	06.29.71.34.60
Élagage	Landes Élagage Services	05.58.75.11.42

Inventaire des bornes cadastrales

L'IGN a lancé une campagne participative de recensement des bornes de propriété. Les bornes matérialisent la limite de propriété. Connaître leur position précise, c'est disposer de points de calage indispensables pour améliorer l'exactitude géographique du plan cadastral.

C'est ce qui permet par exemple de les superposer parfaitement avec des images aériennes IGN.

Recenser les bornes, c'est aussi contribuer à sauvegarder un patrimoine précieux ! La trace de nombreuses bornes a déjà été perdue. Votre collaboration est essentielle pour aider à conserver la mémoire de l'emplacement de ces repères parfois très anciens.

20

Quels sont les types de bornes ?

À l'origine, les bornes étaient constituées essentiellement de pierre. On en trouve aussi en béton, en métal ou en plastique. Certaines sont composées de plusieurs matériaux, avec par exemple une tête en résine de béton et un ancrage métallique.



Un inventaire en 3 étapes :

- 1. La localisation des bornes**, notamment des plus anciennes souvent enfouies, cassées parfois mais ayant résisté à l'épreuve du temps. Votre participation est essentielle à ce stade !
- 2. Le positionnement GPS précis des bornes inventoriées** : en suivant vos signalements, un géomètre pourra se rendre sur le terrain pour déterminer précisément leur emplacement.
- 3. La mise à jour des bases de données et de la cartographie IGN**

Comment participer ?

Pour signaler la position des bornes, c'est très simple ! Téléchargez sur votre smartphone l'application ALÉA disponible gratuitement sur Google Play et l'App Store. **Veillez à activer la fonction localisation de votre téléphone et à autoriser l'accès aux images, puis sélectionnez ensuite Bornes.** Trois clics suffisent pour effectuer un signalement !

<https://www.ign.fr/ensemble-localisons-les-bornes-de-propriete>



Création d'un comité d'usagers à la maison de santé de Samadet

3 questions à Mathieu NOIROT, kinésithérapeute à la Maison de santé de Samadet

Un Comité d'usagers : de quoi s'agit-il ?

C'est un collectif qui peut se constituer en association ou sous une autre forme juridique. Tous les usagers de la Maison de Santé (MSP) peuvent en faire partie. Ce genre de comité commence à se développer en France car il fait partie de la dynamique globale visant à favoriser l'éducation à la santé et l'accès au soin.

Quel est le but de la constitution d'un tel collectif ?

Le but est de permettre l'engagement des usagers et de faire en sorte que leur parole compte dans le projet de santé porté par les professionnels de la MSP. Ce comité peut permettre un échange régulier entre usagers et professionnels pour optimiser le parcours de soin, notamment en faisant émerger de nouvelles idées, en croisant les points de vue. Ce faisant, la discussion entre usagers sur le thème de la santé est facilitée. Cela peut aussi permettre des partages d'expérience.

Comment peut-on s'inscrire dans cette démarche et obtenir davantage de renseignements ?

Tous les volontaires, usagers de la maison de santé, sans limite d'âge, sans limite géographique, sont les bienvenus pour participer à cette démarche. Une première réunion d'information a été organisée le 28 septembre 2020 et nous souhaitons en organiser d'autres lorsque la situation sanitaire nous le permettra. Sans attendre ces réunions, les personnes intéressées ou qui souhaitent obtenir plus de renseignements peuvent s'adresser à :

Mathieu NOIROT : 07.81.80.09.30 – noirot.m@gmail.com

Marie LAFITTE : 06.72.42.79.98 – marie.lafitte@hotmail.com



Drones : règles de pilotage à respecter

Qu'est-ce qu'un drone ?

Un drone est un engin volant sans pilote et sans passager, il est piloté à distance. Il s'agit de drones achetés dans les rayons jouets ou les rayons high-tech ou de modèles réduits.

Si vous souhaitez piloter un drone pour le loisir ou la compétition (*aéromodélisme*), ou effectuer un vol à faible risque, vous devez respecter la réglementation sur les vols en **catégorie ouverte**.

Les 10 règles à suivre pour l'utilisation d'un drone de loisir :

1. Ne pas survoler des personnes
2. Respecter les hauteurs maximales de vol (Cf. carte de restriction)
3. Ne pas perdre de vue son appareil et ne pas l'utiliser la nuit
4. Ne pas faire voler son appareil au dessus de l'espace public en agglomération
5. Ne pas faire voler son appareil à proximité des terrains d'aviation
6. Ne pas survoler de sites sensibles ou protégés : centrales nucléaires, terrains militaires, réserves naturelles...
7. Informer les personnes autour de moi et de mon drone de ce que je fais, en particulier si mon drone est équipé d'une caméra ou de tout autre capteur susceptible d'enregistrer des données les concernant. S'abstenir d'enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation...) sans leur autorisation.
8. Respecter la vie privée des autres, en ne diffusant pas les prises de vue sans l'accord des personnes concernées, et en n'en faisant pas une utilisation commerciale
9. Vérifier dans quelles conditions on est assuré pour la pratique de cette activité
10. En cas de doute, se renseigner auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).



Retrouvez toutes les informations à l'adresse

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630>

Urbanisme : La Déclaration Préalable de travaux

La déclaration préalable de travaux est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire.

Elle permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. Voici quelques exemples pour lesquels une déclaration préalable (DP) sera nécessaire :

Extension : surélévation, véranda, pièce supplémentaire :

Une DP est exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² et inférieure ou égale à 20 m².

Portes/fenêtres/toiture :

Une DP est exigée quand vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment pour l'un des travaux suivants :

- Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux)
- Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle
- Changer des volets (matériau, forme ou couleur)
- Changer la toiture.

Transformation d'un garage en pièce d'habitation :

Vous devez déposer une déclaration préalable de travaux si vous transformez un garage de plus de 5 m² de surface close et couverte en un pièce de vie.

Construction nouvelle (abri de jardin, garage) :

Une DP est exigée pour une construction indépendante du bâtiment d'habitation quand l'emprise au sol ou la surface de plancher de cette construction est supérieure ou égale à 5 m² et qu'elle répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- Emprise au sol inférieure ou égale à 20 m²
- Surface de plancher inférieure ou égale à 20 m²
- Hauteur au dessus du sol inférieure ou égale à 12m.

Piscine :

Construction d'une piscine :

La construction d'une piscine non couverte est soumise à déclaration préalable quand la superficie de bassin est supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m². Si vous construisez une piscine couverte, la couverture fixe ou mobile doit avoir une hauteur au dessus du sol inférieure à 1,80m.

Installation d'une piscine hors sol :

Si vous installez plus de 3 mois une piscine hors sol dont la superficie de bassin est supérieure à 10 m², vous devez déposer une DP en mairie. Si cette piscine est couverte, la hauteur de l'abri doit être inférieure à 1,80m.

Installation d'une caravane dans votre jardin :

Vous pouvez installer une caravane dans le jardin de votre résidence principale **moins de 3 mois** par an sans autorisation d'urbanisme. Il est interdit de l'utiliser comme habitation ou annexe à votre logement. La caravane doit conserver en permanence ses moyens de mobilité (roues, barre de traction...).

Si vous installez votre caravane plus de 3 mois par an, il faut déposer une DP en mairie.

Changement de destination d'une construction :

Un changement de destination consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment. Un commerce peut par exemple devenir une habitation. Une DP est alors exigée par la mairie.

Attention : en cas de changement de destination de votre construction, si vous faites des travaux qui modifient la structure porteuse ou la façade du bâtiment, vous devez déposer **une demande de permis de construire**.



nos **Que faire de déchets verts ?**



Le saviez-vous ?

Aujourd'hui, le SIETOM collecte plus de **13 000 tonnes** de déchets verts sur l'ensemble de **ses 12 déchetteries** pour un coût avoisinant les **250 000€** par an. Or, ces déchets sont une ressource pour nos jardins. Voici quelques solutions pour les utiliser autrement.

Faire du mulching



C'est quoi ?

Le mulching consiste à broyer la tonte de la pelouse et à la propulser dès qu'elle est coupée afin d'être utilisée comme paillis et engrais vert.

Dans quel but ?

1. Plus besoin de vider le panier et d'aller amener sa tonte à la déchetterie.
2. La pelouse garde mieux l'humidité et évite de jaunir.
3. La pelouse sera nourrie car le mulching se désagrègera dans la terre et la fertilisera.

Comment faire ?

Equiper sa tondeuse d'une sorte de broyeur intégré qui hache l'herbe coupée et qui la renvoie sur la pelouse.

Utiliser des végétaux à croissance lente



En utilisant des essences locales et rustiques à croissances lentes, vous limiterez les tailles.

Pour les arbres : Chêne pédonculé de l'Adour, Chêne tauzin, Frêne, Charme, Merisier, Alisier,...

Pour les haies : Sauge arbustive, Houx, Fusain du Japon vert, Groseiller, Feijoa, Laurier d'Alexandrie,...

Pailler ses végétaux



C'est quoi ?

Cette méthode permet de créer une couche (de 5 à 10 cm en moyenne) autour des végétaux.

Dans quel but ?

1. Il ralentit la pousse des adventices qui sont moins exposées au soleil.
2. Il isole le sol du froid en hiver et du chaud en été.
3. En se dégradant, les matières apportent de l'oxygène au sol et le structure.

Comment faire ?

Broyer ses déchets verts avec une tondeuse ou un broyeur.

Créer une haie sèche



Il s'agit d'un andain de branches et racines mortes assez long et épais pour être aussi efficace qu'une haie comme abri ou barrière. Elle permet de se passer de la déchetterie ou d'un broyeur et garde ainsi tout le bois qui ne part ni en paillage ni en chauffage au service des êtres vivants du jardin.

C'est quoi ?

Cette technique permet de jardiner sur un sol enherbé ou stérile. Il s'agit de « fabriquer » un sol fertile sur un sol existant pour créer des petits jardins très productifs.

Dans quel but ?

1. Pas besoin de labour, il conserve mieux les micro-organismes importants.
2. Il limite le nombre de mauvaises herbes et autres plantes indésirables.
3. Tout le monde peut pratiquer cette technique de jardinage, car elle nécessite peu d'espace et se pratique toute l'année.
4. Il nécessite moins d'arrosage car les matériaux utilisés pour le composer retiennent mieux l'humidité que la plupart des sols.

Faire un jardin en lasagne



Comment faire ?

1. Dessiner la lasagne en étalant des cartons au sol ou du papier journal (minimum 6 feuilles d'épaisseur).
2. Ajouter une couche de résidus azotés (déchets de cuisine, tonte, etc...).
3. Ajouter une couche de même épaisseur de matériaux riches en carbone (feuilles mortes, paille, sciure de bois, brindilles, etc...).
4. Recommencer les opérations 2 et 3.
5. Terminer avec une couche (facultative) de compost et arroser.
6. Planter ou semer directement.

Le compostage de PROXIMITÉ

Le saviez-vous ?

Les matières organiques représentent environ 30% des poubelles d'un ménage. Pour tous ces déchets, il existe une solution, le compostage.

Pour rappel, le SIETOM distribue des composteurs à chaque foyer présent sur son territoire.

24 quoi s'agit-il ?



Le compostage est une fermentation naturelle en présence d'oxygène qui permet de transformer des déchets organiques en un produit riche en humus sans mauvaises odeurs.

Cette transformation est effectuée par :

- **Des bactéries aérobies** : elles sont à l'origine de la montée en température.
- **Des champignons** : ils sont à l'origine de la création d'humus. Actifs entre 0°C et 35°C, ceux-ci ont besoin d'humidité et se développent vite, une fois la phase chaude passée.
- **Toute une microfaune** : vers de fumier (eiseniae), acariens, collemboles, cloportes, larves de cétoine... qui viennent coloniser le composteur une fois la phase chaude passée.

Plus d'infos sur : www.sietomdechalsosse.fr

Comment composter ?

En vrac au fond du jardin ou dans un composteur, cela importe peu. Ce qui compte c'est la méthode. On associe des déchets secs et humides :

■ **Les déchets humides dits le VERT** : (gazon, déchets de cuisine,...) riches en azote, ils apportent l'eau nécessaire aux bactéries et fermentent spontanément.

■ **Les déchets secs dits le BRUN** : (feuilles mortes, branches coupées, sciure, paille, carton,...) plus secs et riches en carbone, ils vont donner une bonne structure aérée et fournir les précurseurs de l'humus. Ils favorisent un bon drainage.

Les règles d'or :

■ **Equilibrer VERT / BRUN à 50/50** : verser le **VERT** puis couvrir d'une couche de **BRUN** qui sera brassée avec l'apport de VERT suivant et ainsi de suite.

Contrôler l'eau : veiller à garder un taux d'humidité satisfaisant et éviter les zones desséchées.

Oxygéner : s'assurer que le compost soit toujours bien aéré avec la bonne dose de brun. Le retournement relance le processus de compostage.

Animaux de compagnie

Il n'est jamais agréable pour un parent de s'inquiéter lorsqu'un chien errant s'approche de ses enfants et qu'ils en ont peur ou qu'ils veulent jouer avec lui en toute innocence sans percevoir le danger. Il n'est jamais agréable non plus de craindre de se faire mordre en plein jogging ou de marcher dans une crotte en descendant de sa voiture chez soi lorsqu'on n'a pas d'animal de compagnie.

Soucieux de la qualité des relations de voisinage, le conseil municipal rappelle que tout propriétaire de chien est responsable de son animal de compagnie. Il doit donc veiller au respect de l'arrêté de divagation. Nous invitons également les propriétaires canins à continuer de veiller à la récupération des déjections de leurs animaux lorsqu'elles se trouvent sur un lieu inapproprié



Le conseil municipal constate également une prolifération de **chats errants**, des dégâts causés par quelques caprins, etc.... Il est vrai que le cadre rural de notre village invite à faire toute leur place aux animaux. Certains concourent même à l'entretien d'espaces verts ou à la réduction des déchets. De nombreux conseils et réglementations sont à retrouver à l'adresse :

<https://agriculture.gouv.fr/conseils-et-reglementation-tout-savoir-sur-les-animaux-de-compagnie>

C'était il y a 100 ans... en 1920

ETAT-CIVIL

Après les désastres de la 1ère guerre mondiale, la vie reprend ses droits. Les naissances et les mariages sont nombreux !

Naissances :

Le 17/02/1920 : **Lafargue Jean** fils de Lafargue Edmond cultivateur 34 ans et Tastet Madeleine 30 ans (quartier Ché)

Le 21/02/1920 : **Louis Camille Lion** fils de Lion Sabin ? cultivateur 48 ans et Lafargue Marguerite 34 ans à Piton

Le 18/06/1920 : **Pantaignan Joseph René** fils de Pantaignan Victor cultivateur 32 ans et Lafitte Henriette Marceline 23 ans au Rouan

Le 26 /05/1920 : **Pantaignan Pierre Philippe dit Jean** fils de Pantaignan Pierre Edouard Ferdinand cultivateur 43 ans et Dunogué Maria 36 ans (père de Bernard Pantaignan, Odile Beyris ...) au Peyre

Le 16/08/1920 : **Hauret Pierre André Marie** fils de Hauret Théodore 30 ans instituteur public et Alice Lacoste 24 ans à la maison commune

Mariages :

Le 01/01/1920 : **Minvielle Joseph** propriétaire né en 1891 à Bats et **Lasserre Zélie** née en 1896 à Samadet

Le 11/01/1920 : **Dussaut Jean** cultivateur né en 1892 à Bats et **Dané Marie-Rose** veuve de Juzanx J.B. mort pour la France née en 1894 à Ste Colombe

Le 13/01/1920 : **Duvignau François Joseph** cultivateur né en 1894 à Gaujacq et **Castaing Jeanne Marie** née en 1900 à Bats

Le 14/02/1920 : **Barbe Simon** agriculteur né en 1886 à Bats et **Minvielle Louise Marie Catherine** née en 1895 à Bats

Le 08 /04/1920 : **Saint-Germain Jean** agriculteur né en 1894 à Bats et **Dupont Anne** née en 1896 à Vielle

Le 26/06/1920 : **Monblanc Léon** journalier né en 1890 à Bats et **Mombrun Marie** journalière née en 1890 à Lesperon

Le 09/09/1920 : **Saubusse Phillipe** cultivateur né en 1872 à Bats et **Labadie Catherine** veuve Momas née en 1877 à Poudenx

Le 14/11/1920 : **Desmouliès Jean** cultivateur né en 1894 à Bats et **Castets Madeleine** née en 1895 à Vielle

Décès :

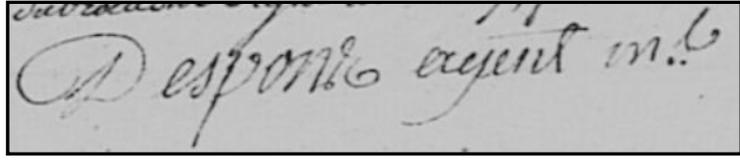
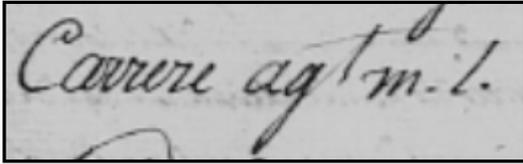
Le 15/01/1920 : **Pantaignan Raymond Jean-Paul** cultivateur 83 ans

Le 31/07/1920 : **Tauziet Jules** 21 ans cultivateur

Le 21/12/1920 : **Ducéré Jeanne** 67 ans

Histoire des élections municipales

Les premières élections municipales ont lieu en 1790 dans le sillage de la Révolution. Le maire appelé à l'époque « agent municipal » et les conseillers sont élus au suffrage censitaire : seuls votent les citoyens qui paient des impôts dont le montant est égal à au moins 3 journées de travail, sont éligibles ceux qui paient un impôt égal à au moins 10 journées de travail. Les premiers agents municipaux batsois élus connus sont : Raymond CARRERE en 1794 puis Jean DESPONS dit Pié en 1797.



Mais l'avancée démocratique de la 1ère République est mise à mal par les nombreux changements de régime qui vont suivre : Consulat, Empire, Restauration (retour des rois), Second Empire... A partir de 1800, les maires sont nommés par le préfet dans les villages et les petites villes, par le 1er Consul, l'empereur ou le roi dans les grandes villes. Les maires nommés ne sont pas toujours choisis parmi les conseillers municipaux. Les conseillers sont, suivant les époques, élus au suffrage censitaire (le plus souvent) ou nommés (plus rarement). En 1848, la 2ème République instaure le suffrage universel masculin.

Nomination du maire batsois en 1845 :

« L'an mille huit cent quarante- cinq et le dix-huit du mois de février, nous, Barbe Langaut adjoint de la commune de Bats en exécution de l'arrêté de M. le Préfet du département en date du cinq février qui nomme M. Périssault maire de cette commune, nous sommes rendus à la mairie, où étaient réunis, sur notre invitation, tous les membres du conseil municipal. Après avoir donné lecture de l'arrêté précité, nous avons demandé à M. Périssault Christophe s'il avait l'intention d'accepter les fonctions qui lui ont été conférées. Sur sa réponse affirmative, nous l'avons invité à prêter immédiatement le serment prescrit par la loi du 31 août 1830 :

Je jure fidélité au roi français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume.

Après ce serment nous avons déclaré installé M. Périssault maire ... » AD 40

A partir de 1870, avec la victoire de la République, se met progressivement en place le système que nous connaissons encore aujourd'hui. La loi du 5 avril 1884 confirme l'élection du maire par les conseillers municipaux élus au suffrage universel masculin pour 4 ans. La durée du mandat est portée à 6 ans en 1929. Le véritable suffrage universel entre en vigueur lors des municipales d'avril 1945 puisque pour la première fois les femmes ont le droit de voter !

LISTE DES MAIRES BATSOIS

CARRERE Raymond 1794-1797
DESPONS Jean dit Pié 1797-1802
DUPOUY Raymond dit Jeantillon 1802-1814
Chevalier LUCMAU de CLASSUN, Chevalier de St Louis 1814-1818
PALAZO Pierre laboureur 1818-1819
MALET Pierre cultivateur 1819-1832
DUPOUY Jean dit Jeantillon 1832-1837
PALAZO François cultivateur 1837-1843
DUPOUY Antoine propriétaire laboureur 1843-1845
PERISSAULT Christophe avocat 1845-1850
MARTIN Henry propriétaire rentier 1850-1852
BARBE Jean Adjoint fait fonction de maire M. Martin ayant refusé la nomination du préfet 1852-1854
DUPOUY Antoine 1854-1856
LARRIEU Jean 1856-1865
BELLOCQ Evariste 1865-1871

DESPONS Jean Jeannon négociant 1871-1873
CAMESCASSE Jean-Baptiste laboureur 1873-1876
DUPOUY Raymond Nicolas laboureur 1876-1878
DESPONS Jean Jeannon négociant 1878- 1884
DESPONS Jean-Baptiste négociant (fils du précédent) 1884-1935
DESPONS Jean docteur (fils du précédent) 1935-1944
LAFITTE Lucien maçon 1944-1945
SAINT-PE Léopold cultivateur 1945-1946
SAINT-GERMAIN François charron 1946-1947
DESPONS Marcel maçon 1947-1971
DUTOYA Roger agriculteur 1971-1983
JOUQUET Roland 1983-1995
DUTOYA Jean-Jacques (fils de Roger) 1995-2020
DUPOUY Jean-Marc 2020-



